

REUNION DE LA COMMISSION REGIONALE « ROUTE »

Mardi 25 Juillet 2017 Salle des réunions du CIF

Vélodrome National

1 Rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

=====

Membres présents : Mrs Claude CRAMETE Président de la commission.

J. GOUERE Vice-Président de la commission

D. GAGNE, J.P. TRANCHANT, G. JONQUET, Membres.

=====

Ouverture de la réunion à 14h30.

Le Président précise l'objet principal de cette réunion :

Suite au souhait exprimé en début d'année 2017 d'une simplification du calcul servant à établir le classement annuel des statistiques générales des clubs, après un refus d'une proposition faite en Février dernier, il a été demandé à chacune des commissions sportives d'être en mesure de proposer, pour l'activité qui la concerne, des critères jugés le plus simple dans son application tout en tenant compte d'éléments qui impactent un maximum de nos clubs.

Trois éléments rentrent en ligne de compte dans ces statistiques :

- 1. Les organisations,**
- 2. Les classements Prix d'Equipe,**
- 3. L'activité des sportifs dans les différentes épreuves.**

Après des échanges et différents arguments évalués, il a été retenu, pour chacun des éléments ci-dessus pris en compte :

Organisations

Au profit du club organisateur d'épreuves mises en place un barème de points selon la nature de l'épreuve, soit :

Organisation ouverte aux 1ères Cat. ou 2è cat .	1200 pts
Organisation ouverte aux 3è ou J.	700 pts
Organisation ouverte aux Minimes ou Cadets	600 pts
Organisation des Challenges du CIF	1200 pts

Ces points sont partagés dans le cadre d'une co-organisation entre les clubs déclarés aux D.O.

Un coefficient multiplicateur est maintenu pour certaines organisations :

Championnats Régionaux, Epreuves du calendrier Fédéral,	X2
Championnats Nationaux, Epreuves Internationales,	X 4
Championnats Européens,	X 5
Championnats Mondiaux,	X 6

Classements des Prix d'Equipe

Sur l'ensemble des épreuves du calendrier Régional, exceptés les Championnats Régionaux, un même nombre de points sera attribué quel que soit la catégorie de l'épreuve, selon le classement établi.

1^{ère} Equipe 300pts, 2^e Equipe 200pts, 3^e Equipe 150pts, 4^e Equipe 100pts, 5^e Equipe 50pts

6^e Equipe et au-delà 30pts.

Maintien du coefficient selon le nombre de clubs engagés, barème x 0,10 par club engagé.

Activités des sportifs

Exclusivement en regard du classement National Fédéral, celui-ci tenant compte de la nature de l'épreuve (Fédérale, Régionale, Championnats Nationaux, Championnats Régionaux et Départementaux), pour les catégories Elite à Cadets inclus et ne prenant en compte que les 15 meilleurs résultats pour la saison. Il sera pris en compte la période d'activité de l'ouverture de la saison au 31 Août de chaque année.

La catégorie Minimes n'étant pas prise en compte dans ce classement National, il sera comptabilisé les 15 meilleurs résultats sur les seules épreuves du calendrier Régional. Les 20 premiers de chacune des épreuves marqueront les points suivants :

1 ^{er} 70 pts	2 ^e 45 pts	3 ^e 30 pts	4 ^e 20 pts	5 ^e 16 pts	6 ^e 15 pts	7 ^e 14 pts
8 ^e 13 pts	9 ^e 12 pts	10 ^e 11pts	11 ^e 10 pts	12 ^e 9 pts	13 ^e 8 pts	14 ^e 7 pts
15 ^e 6 pts	16 ^e 5 pts	17 ^e 4 pts	18 ^e 3 pts	19 ^e 2 pts	20 ^e 1 pt.	

Les Championnats Régionaux de la catégorie Minimes double ces points.

Ces propositions sont reconnues à l'unanimité des membres de la commission comme étant équitables pour l'ensemble de l'activité de nos clubs.

La commission estime également apporter une simplification de la gestion de nos statistiques et souhaite, dans ce but, une harmonie des critères entre les autres activités sportives et concernant les critères d'organisations un forfait points de 700 par journée pour le calendrier cyclo-cross, piste, polo-vélo etc.

D'autres points d'ordre général sont abordés par les membres dont :

- Le coût des engagements aux Challenges du CIF,
- La mise en place d'un principe pénalisant les organisations déclarées de manière tardive au calendrier, lesquelles viennent créer un surnombre d'épreuves de même catégorie sur une même journée, et fragilisant la participation sportive sur les épreuves déclarées dans le respect des règles du calendrier.
- Mettre en place une sanction envers les associations organisatrices de seules épreuves vers les Pass-Cyclistes, sachant qu'il est demandé dans le cadre du reversement des droits d'engagement, la mise en place d'épreuves vers les jeunes catégories.
- Face à l'anarchie rencontrée cette saison sur les organisations de nos épreuves officielles (non-respect des dates prévues au calendrier initial, non prise en charge de l'organisation attribuée, annulation) il est envisagée une sanction de 400€ envers le Comité Départemental désigné organisateur et qui ne donnerait pas suite à l'organisation prévue.
- Attributions des titres de champion Régional envers le premier de chacune des catégories participantes à l'épreuve (Elite, Espoirs, 2^e, 3^e et ceci sans référence au classement scratch de l'épreuve).

- Retour sur un autre point très particulier au Comité Régional : Proposition des sélections Régionales établies par le CTR à la commission de la route avant validation.
- RAPPEL : La participation à une épreuve sous l'entité de « sélection Départementale » ne permet pas la présence par ailleurs de clubs représentés dans celle-ci sur la même course. Il s'avère que ce point règlementaire Fédéral ne soit pas appliqué par tout le monde. Les cas examinés entraîneront la mise hors course de l'ensemble des représentants d'une même structure.

Ces réflexions de la commission « Route » feront l'objet d'une proposition soumise au vote dans le cadre du Comité Directeur pour une application dès la saison 2018.

Le Président remercie chacun des membres pour la collaboration apportée et l'intérêt porté par chacun d'eux afin de faire part de nouvelles idées pour le bienfait de notre sport.

Fin de réunion à 18h.

Procès-Verbal établi après validation de chacun des membres présents.



Claude CRAMETE

Président de la Commission Régionale Route.